

« 40 ans de la loi du 2 mars 1982 »

Dossier pour la revue Droit et Gestion des Collectivités Territoriales – Edition 2022

Publication annuelle du Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe

GRALE - Groupement d'intérêt scientifique, Université Paris 1

A l'occasion de cet anniversaire, le GRALE propose de revenir sur cette loi généralement présentée comme l'acte de naissance de la décentralisation en France, en mobilisant deux modes d'expression :

- un colloque pluridisciplinaire d'une journée au Sénat le 17 mars 2022
- un dossier publié dans l'édition 2022 (parution en septembre) de la revue Droit et Gestion des Collectivités Territoriales, édition Le Moniteur, pour lequel est diffusé le présent appel à contributions écrites.

L'objectif de ce dossier sera précisément de mettre à l'épreuve l'idée selon laquelle la loi du 2 mars 1982 serait l'acte de naissance de la décentralisation en retraçant le processus d'élaboration de ce texte, et l'écho qu'il a pu recevoir tant au sein des pouvoirs publics que dans les milieux académiques.

Sans que les pistes évoquées ci-après ne soient exhaustives, elles permettent de mieux cerner l'intention scientifique de ce dossier en apportant un éclairage particulier sur trois éléments :

1. La genèse de la réforme

Avant 1982, quelles sont les étapes qui ont jalonné la réflexion ? Peut-on affirmer qu'entre 1884 et 1980, un siècle de silence se soit écoulé sur le sujet des libertés locales ? Il s'agirait d'évoquer notamment le décret du 5 novembre 1926 de décentralisation et de déconcentration administrative, l'ordonnance du 5 janvier 1959 sur les syndicats à vocation multiple, le projet de loi n° 71 du 28 novembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, ou encore le rapport Guichard, « Vivre ensemble », de 1976...

La question de la politisation de la décentralisation pourrait aussi être envisagée dans ce cadre.

2. La fabrication de la réforme

Quelles sont les transactions qui ont émaillé la réforme ? Et quelles sont les concessions obtenues lors de la discussion parlementaire ?

En quoi le texte du 2 mars 1982 n'a été qu'un préalable aux lois qui ont suivi en 1983 ?

L'objectif de cette thématique serait de revenir plus en détail sur les débats et les négociations qui ont eu lieu au cours de la fabrication du texte, qu'il s'agisse de l'élaboration du projet de loi ou de sa discussion devant le Parlement.

3. La construction du mythe

La loi du 2 mars 1982 a-t-elle créé un mythe autour de la décentralisation en étant généralement présentée comme l'acte I ? Le cadre posé par ce texte a-t-il renouvelé le principe de libre administration ?

Comment cette loi a-t-elle orienté les termes du débat public sur la décentralisation et sert-elle toujours de point de référence dans ce débat ? Les résultats escomptés par cette loi ont-ils pu être atteints ?

Les propositions de contributions doivent parvenir au GRALE (grale@univ-paris1.fr) sous une forme synthétique (3 000 signes maximum) avant le 1^{er} décembre 2021.

Un comité scientifique, commun à l'organisation du colloque et à la coordination du dossier, examinera toutes les propositions et en retiendra les plus intéressantes avant le 31 décembre 2021.

Ce comité scientifique est composé comme suit :

- Bernard Dolez, Professeur en science politique, Université Paris 1
- Virginie Donier, Professeure de droit public, Université de Toulon
- Anne-Cécile Douillet, Professeure de science politique, Université de Lille
- Nicolas Kada, Professeur de droit public, Université de Grenoble Alpes
- Olivier Renaudie, Professeur de droit public, Université Paris 1

Les contributions, d'environ 30 000 signes chacune, devront impérativement être remises le 1^{er} mai 2022 au plus tard.